

COMPTE RENDU CSS EPC FRANCE
Mairie de Montdragon
Lundi 13 décembre 2021

INTITULE	FONCTION	NOM	PRESENT EXCUSE ABSENT
Collège administration			
Sous-préfecture	M le sous-préfet	PROISY François	Excusé
Préfecture -SIDPC	Le Chef du SIDPC ou son représentant	SERVANTON Philippe BUGAREL Séverine	Absent Présente
SDIS		GOULESQUE Romain	Présent
DREAL	Le chef de UID Tarn et Aveyron L'inspecteur de l'environnement	BERLY Frédéric	Présent
		BODY Laurent	Présent
DDT	Le directeur ou son représentant		Absent
DDETSPP (inspection du travail)	Le Chef de l'unité territoriale ou son représentant		Absent
ARS			Excusée
Collège collectivités territoriales			
Conseil départemental du Tarn	Le président ou son représentant		Absent
Communauté de communes d'agglomération Gaillac- Graulhet	Le président ou son représentant		Absent
Communauté de communes du Laurécois	Le président ou son représentant		Absent
Commune de Graulhet	Le maire ou son représentant	MIRALES Marc	Présent
Commune de Labessière- Candeil	Le maire ou son représentant	HACK Dieter	Présent
Commune de Montdragon	Le maire ou son représentant	VERNHES Gilbert BERMOND Didier	Présent Présent
Commune de St Julien du Puy	Le maire ou son représentant	ROANNE Jeanne	Présente
Collège riverains			
Société OCCITANIS		RABUSSEAU Flavien	Présent
Riveraine		COSTES Béatrice	Présente
Syndicat mixte départemental TRIFYL		CAYREL Etienne	Présent
Collège exploitants			
EPC FRANCE	Le Directeur ou son représentant		Présent
Collège salariés			
EPC FRANCE	Gestionnaire dépôt		Présent

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 10 décembre 2020
2. Bilan annuel des activités de la société EPC France
3. Bilan des actions réalisées en 2021 par l'inspection des installations classées
4. Point de situation sur les actions PPRT
5. Questions diverses

Ouverture de la séance à 16h05 sous la présidence de M. Berly sur demande de M. Proisy empêché.

M. Berly fait un tour de table et propose aux nouveaux membres présents de la commission de poser des questions préalables sur le site EPC et ses principaux enjeux.

La mairie de Graulhet demande quelle est l'importance de la structure (nombre d'employés, surface, etc).

M. Berly propose aux nouveaux membres de bénéficier d'une visite de site avant la prochaine CSS. Le responsable d'EPC accepte cette demande. La mairie de Graulhet demande s'il s'agit, uniquement, d'un dépôt.

Le responsable d'EPC confirme que le site de Montdragon ne fait pas de production. C'est un site de stockage à partir duquel sont livrés des petits dépôts dans un rayon maximum de deux cent cinquante à trois cents kilomètres. Ces livraisons concernent principalement des carriers et des entreprises du BTP.

Le site compte trois cellules de stockage d'explosifs et une cellule de stockage de détonateurs. EPC distribue des explosifs mais aussi une prestation complète pour la préparation et la mise en œuvre des tirs.

Le site de Montdragon emploie dix chauffeurs et trois techniciens.

M. Berly indique que les membres de la CSS sont soumis à la confidentialité concernant les informations relevant de la sécurité. Il rappelle que les comptes-rendus sont mis en ligne sur le site internet de la DREAL.

M. Body présente un plan du site, rappelle le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) : le PPRT permettant un renforcement de l'habitat existant et une limitation des nouvelles constructions autour du site d'EPC France.

M. Berly retient des échanges qu'une visite sera organisée par EPC France lors de la prochaine CSS.

1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 10 décembre 2020

Le compte rendu de la réunion de la CSS du 10 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité des votants.

2. Bilan annuel des activités de la société EPC France

Le responsable QHSE indique qu'un découpage a été organisé au sein d'EPC France autour des fonctions QHSE – le territoire national est désormais découpé en trois régions avec trois QHSE. Il indique que de nombreux travaux de sûreté ont été effectués sur le site Montdragon. Le développement de la carrière digitalisée est en cours avec la formation en interne d'un troisième technicien. Deux applications sont en déploiement actuellement, permettant de faire remonter des informations et d'effectuer des tests d'urgence.

Il présente un bilan du contexte sanitaire puis le bilan du Système de Gestion de la Sécurité. Il indique qu'une revue de direction a été réalisée en août 2020.

Sur la base de cent dix-huit exigences des référentiels applicables, l'auto-diagnostic fait émerger un niveau de conformité et de réalisation convaincant.

Les certifications ont été renouvelées. L'ensemble des formations a été effectué et ces dernières sont à jour.

La DREAL est venue inspecter le site le 16 novembre 2021. Les services de l'inspection du travail sont venus le 22 septembre 2021.

Des audits internes ont été réalisés en août et septembre 2021. Les actions de contrôle et de vérification sont tracées et suivies. Aucun accident de travail n'est à déplorer. Il y a eu onze retours d'expérience. Le responsable de la DREAL demande comment il est possible d'avoir onze retours d'expérience, s'il n'y a pas eu d'accident. Le responsable QHSE répond que cela peut venir d'autres accidents ou de problèmes rencontrés, tel que des problèmes de batterie.

M. Berly demande combien de retours d'expériences pourraient s'appliquer au site de Montdragon et demande qu'à l'avenir les accidents/ incidents survenus sur le site de Montdragon fassent l'objet d'une présentation détaillée.

Le responsable QHSE indique qu'en octobre 2020, un exercice POI a été effectué afin de tester le service d'astreinte.

Un exercice PPI s'est tenu le 22 octobre 2021. Cet exercice a nécessité le déclenchement du POI. Il en ressort que plusieurs modifications devront être apportées au POI.

Il détaille ensuite les travaux de sûreté. La riveraine demande ce qu'est une clôture immatérielle. *[Les éléments de réponse fournis par le responsable QHSE étant de nature à comporter des informations potentiellement sensibles, ils se seront pas repris dans le présent compte-rendu.]*

M. Berly indique que de nombreuses mesures sont prises pour éviter les intrusions et les vols. La gendarmerie peut se rendre, parfois, sur site. Il souhaite savoir qui visionne les images issues des caméras. Le gestionnaire du dépôt répond qu'il s'agit d'un télésurveilleur et des personnes d'astreinte.

M. Berly demande combien de levées de doutes ont été réalisées. Le gestionnaire du dépôt répond qu'il y en a trois ou quatre par semaine. Il s'agit souvent d'animaux ou du vent. Ce nombre élevé suscite une crainte de perte de vigilance.

Le responsable QHSE présente le bilan 2020. L'impact dû au covid a été limité grâce à un marché du BTP stable. Néanmoins, la pression et le coût des matières premières peuvent impacter la pérennité sur le long terme, c'est un point à surveiller en 2022. Les investissements de modernisation du site de Montdragon sont en cours.

M. Berly demande s'il y a des questions.

La mairie de Graulhet souhaite avoir plus d'informations sur l'exercice PPI qui s'est tenu en novembre 2021.

La responsable du SIDPC indique que ce dernier se tient tous les 3 ans, le dernier a eu lieu le 22 octobre 2021. Il s'agissait d'un exercice cadre sans déploiement de moyens de secours. Les mairies n'ont pas été associées. Plusieurs objectifs étaient à l'ordre du jour : permettre de mettre à jour les contacts de la ligne d'alerte, mettre à jour l'automate d'alerte, tester la sirène PPI changée en 2020. Un nouveau scénario a pu être testé afin d'être intégré au PPI. À ce titre, le PPI pourra être mis à jour dès que la nouvelle version de l'étude de dangers aura été fournie par l'exploitant.

Le responsable QHSE précise qu'il n'y a pas de modifications du périmètre des zones d'effets.

La mairie de Montdragon demande si le test de la sirène s'entend facilement. La responsable du SIDPC répond qu'un test est réalisé tous les premiers mercredis du mois à midi.

La mairie de Montdragon demande quel est l'impact de la sirène. M. Body indique qu'il s'agit d'un point qu'il abordera plus tard.

3. Bilan des actions réalisées en 2021 par l'inspection des installations classées

M. Body présente le bilan des inspections réalisées en 2021. Il indique :

- qu'une inspection a eu lieu le 16 novembre 2021 et portait sur quatre thèmes. Le constat montre trois faits susceptibles de mise en demeure.
- que la notice de réexamen de l'étude de dangers a été transmise le 6 mai 2021, des compléments ont été demandés.

Il détaille l'inspection du 16 novembre 2021. Un fait susceptible de mise en demeure concernait la sirène. Cette dernière est prévue pour couvrir une zone de mille cinq cents mètres (1500 m) autour du dépôt et doit émettre cinq décibels (5 dB(A)) au-dessus du niveau sonore ambiant.

Le gestionnaire du dépôt précise que c'est un sujet très complexe. Le responsable QHSE ajoute que le bruit ambiant est difficile à analyser. Le gestionnaire du dépôt indique qu'ils possèdent un certificat de conformité du fabricant de la sirène.

M. Body insiste et précise que ce certificat donne un niveau sonore mais pas un niveau d'urgence, cela ne répond pas à la prescription de l'arrêté préfectoral. Le responsable de DREAL indique que les bureaux d'études spécialisées sauront calculer le bruit de fond global.

Le responsable QHSE indique que le bruit de fond est variable. L'inspecteur de la DREAL répond qu'il s'agit d'une démarche très réglementaire. Il faut s'assurer qu'une personne se trouvant dans un rayon de mille cinq cents mètres (1500 m) puisse entendre cette sirène.

Le responsable QHSE pense que la sirène n'est pas un outil pour l'avenir. Le responsable de la DREAL est d'accord mais cela reste réglementaire. Un système d'alerte automatique devrait être généralisé dans les prochaines années sur l'ensemble du territoire national.

La Mairie de Saint-Julien souhaite savoir dans quel but le test de la sirène est réalisé à midi. Le gestionnaire du dépôt répond que cela permet d'avoir une alerte nationale.

Le responsable de la DREAL demande à la riveraine si elle entend la sirène. La riveraine répond qu'elle n'y a pas fait attention.

La responsable du SIDPC demande à quelle distance se situe sa maison par rapport au site d'EPC France. La riveraine répond qu'elle doit être à environ un kilomètre.

M. Body continue sa présentation, en évoquant les garanties financières. Puis il indique que la notice de réexamen de l'étude de dangers a été transmise par l'exploitant le 6 mai 2021. Le but est de s'assurer que l'étude de dangers initiale est toujours en adéquation avec le site d'EPC France et son exploitation. La transmission d'une étude de dangers autoportante mise à jour a été demandée pour le 31 janvier 2022. L'étude de dangers autoportante permettra de prendre en compte de nouveaux scénarios de dangers et une mise à jour du PPI devra être réalisée ultérieurement.

M. Berly demande s'il y a des questions

La mairie de Montdragon indique qu'ils doivent finaliser le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il demande s'ils peuvent s'appuyer sur les consignes standard du PPRT.

La responsable du SIDPC n'a pas la réponse, et indique qu'un collègue peut les aider à le rédiger. Elle prend note de la demande. M. Berly indique que le PCS reprend des éléments du PPRT pour les risques générés par EPC.

La mairie de Montdragon demande s'il faut maintenir les consignes de sécurité du PPRT. M. Berly le confirme et précise que lors d'un déclenchement du PPI, c'est le préfet et non le maire qui coordonne les interventions.

La riveraine se dit sereine.

4. Point de situation sur les actions PPRT

M. Berly explique que la collecte des informations relatives à la réalisation d'études techniques et aux travaux de renforcement du bâti liés aux dispositions réglementaires du PPRT sera mise à jour en janvier 2022. Il demande si la mairie de Montdragon a plus d'informations.

La Mairie de Montdragon n'en a pas. Un administré est venu demander s'il avait droit à des avantages fiscaux sur les impôts fonciers. LM. Berly indique que le code des impôts donne la possibilité aux élus locaux d'octroyer une baisse de la taxe foncière pour les propriétaires qui estimeraient subir un préjudice de part la proximité avec un site Seveso seuil haut.

La mairie de Montdragon demande qui s'occupe de ce document. M. Berly répond que c'est à la mairie de faire une demande auprès des services de la DDFIP.

M. Berly interroge la représentante des riverains sur sa connaissance du dispositif d'accompagnement des travaux. Celle ci indique connaître des voisins qui ont réalisé les travaux. Puis elle évoque les difficultés liées à l'avance financière alors qu'un système devait être mis en place.

M. Berly indique que le crédit agricole était d'accord pour mettre en place des prêts à la consommation à taux extrêmement faible. L'autre solution évoquée est de payer le prestataire des travaux le jour où les subventions sont perçues. Il demande si cela concerne beaucoup de propriétaires.

La riveraine n'a pas de réponse factuelle.

M. Berly indique que les mesures de renforcement du bâti liées au PPRT vont s'arrêter en 2023.

M. Berly demande si une nouvelle réunion publique serait utile. La riveraine répond que s'il n'y a pas de possibilité de faire une avance de frais, la réunion ne serait pas utile.

M. Berly demande s'il y a d'autres questions.
Aucune question n'est soulevée

5. Questions diverses

M. Berly fait un tour de table.

Le représentant du SDIS indique qu'une discussion sur un groupe motopompe est en cours. Le responsable QHSE répond qu'ils ont une cuve à eau spéciale avec une motopompe sur laquelle les pompiers ne peuvent pas se brancher. Un branchement direct serait à mettre en place.

La riveraine indique que des riverains n'ont pas la carte du périmètre du PPI. Des riverains, situés hors périmètre, se demandent quelles sont les actions à mener.

Le gestionnaire du dépôt ne semble pas connaître la réponse.

M. Berly s'en étonne et rappelle que pour les riverains présents dans le périmètre du plan particulier d'intervention (PPI), les consignes sont les suivantes : se confiner à l'intérieur de l'habitation et s'éloigner des fenêtres.

Le gestionnaire du dépôt ajoute qu'il faut, idéalement, fermer les volets et ouvrir les fenêtres.

La mairie de Montdragon rejoint les dires précédents de la riveraine concernant l'accompagnement des travaux.

La mairie Graulhet est preneuse de l'ensemble des documents d'informations sensibles aux risques.

La mairie de Saint Julien du Puy demande si le risque sismique est pris en compte. M. Body répond qu'un courrier en ce sens a été adressé à EPC France en décembre 2019. Le site ne fait pas partie d'une zone à risques sismiques sensibles.

M. Berly remercie tous les membres de la commission.

Levée de séance à 17h45

Albi le 15 février 2022



Frédéric BERLY
Chef de l'UID Tarn Aveyron
DREAL Occitanie